



Déposé le 06/09/12

Supplément n°2 de septembre 2012
au bulletin n°201 de juillet 2012

Prix du numéro : 1 euro (abonnement : 6 euros)

Sommaire

Edito	p 1
Sections d'établissement	p 2
Elections aux CA	p 2
Stage syndical	p 3
Autorisation d'absence	p 3
La section départementale	p 4

ELECTIONS au Conseil d'Administration

Dépôt des listes de candidats
10 jours avant la date du scrutin.

Scrutin
entre le 15 et le 19 octobre

Stage syndical FSU
*"Animation syndicale
dans les établissements,
C.A et budget"*

lundi 15 et mardi 16 octobre
de 9 h à 17 h
à la Bourse du Travail de Grenoble

Éditorial

Rassurez-vous bonnes gens...

Alors que j'écris ces lignes, huit ministres se rendent aux journées d'été du Medef. L'opération « rassurons le patronat » est lancée. Celui-ci ne semble pourtant pas déstabilisé par les intentions révolutionnaires du gouvernement qui a déjà fait son possible pour rassurer les marchés.

L'état de l'Education Nationale nécessite un plan d'urgence qui aurait dû être mis en œuvre dès juin dernier. Si le ton a changé, les concertations qui se sont déroulées tout l'été en font preuve, les efforts budgétaires restent fort limités. Le choix est clair : il faut payer la dette et toute politique future est inféodée à ce diktat. Le Snes et la Fsu réclament un audit de la dette. Nous savons déjà que cette dette a servi de prétexte aux réductions du nombre de fonctionnaires de ces dernières années. En même temps, son montant a explosé sous le règne de Sarkozy, principalement à cause des cadeaux fiscaux dont ont bénéficié les plus fortunés de ce pays... ceux-là mêmes à qui nous devons payer les intérêts de la dette. Cet audit ne semble pas d'actualité. A-t-on peur que l'on découvre que l'escroquerie est pire que ce que l'on craignait ?

La rentrée s'organise sur les bases préparées par le ministre Chatel. La seule avancée concerne les stagiaires qui doivent bénéficier d'une décharge de trois heures. De mauvaises habitudes de gestion des personnels ayant été prises, il est nécessaire que les syndiqués du Snes soient vigilants pour que cette réduction de service soit effective pour les stagiaires (ils ne doivent pas faire d'heures supplémentaires : voir <http://www.grenoble.snes.edu/spip/spip.php?article1104>) et compensée en heures postes dans la DGH.

Dans ce contexte, la question du rapport de force pour obtenir des moyens et des réformes progressistes reste d'actualité. Bonne rentrée et à bientôt dans l'action.

Serge Paillard

Animation syndicale dans les établissements et droits syndicaux

La section d'établissement (S1) regroupe les adhérents du Snes. Elle est le maillon de la vie syndicale sur le lieu de travail. Elle permet des échanges entre les collègues, des interventions au local et sert de relais avec les sections départementale (S2) et académique (S3).

Le S1 est véritablement autonome et responsable pour mener des actions et prendre des décisions au sein de l'établissement : déposer un préavis de grève, demander une entrevue à la DSDEN de l'Isère (ex IA), au Rectorat... Une connaissance précise des droits syndicaux permet de se positionner de façon pertinente face aux sollicitations (voire aux injonctions) de notre hiérarchie et donc de mieux se défendre.

Les échanges, les débats et les confrontations des différentes expériences des membres du S1, puis des différents S1, sont la base de l'élaboration des revendications, des mandats et des décisions d'actions syndicales au niveau départemental, académique et national.

Dans l'idéal, le S1 est animé par des collègues volontaires : un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e), désignés démocratiquement à la rentrée, forment un bureau. Mais bien souvent, un(e) seul(e) collègue assure l'essentiel du fonctionnement du S1: collecte des adhésions et des cotisations, prise de contact avec les nouveaux arrivants (sans oublier les non titulaires), les personnels administratifs et TOS, information syndicale régulière des personnels (panneau d'affichage SNES et organisation de réunions), participation aux CA, lien avec les parents d'élèves ... et défense individuelle des collègues sur le lieu de travail.

Pour faire vivre le syndicat dans l'établissement, il faut privilégier le travail collectif, se partager les tâches, en fonction du nombre de «militants». Plusieurs ressources sont disponibles pour animer le S1 :

- **Les sites Internet du SNES** national (S4), des sections académique (S3) et départementale (S2) ainsi que **les différentes publications** (US, USmag, mémentos, bulletins départementaux et académiques...) constituent une source importante d'informations et fournissent du matériel à diffuser et/ou à afficher.
- **Le Courrier de S1, qui arrive uniquement dans les établissements au nom du «responsable» SNES,** est un outil précieux qui doit être accessible à l'ensemble des syndiqués du SNES. Il est également disponible en ligne dans l'espace *militants* du site national. **Le Courrier de S1 n°1 spécial rentrée 2012, est déjà dans les établissements. Il contient une mine d'informations et de questions à (se) poser à la rentrée.**

Les responsables des S2 et S3 sont là pour vous aider, notamment à animer des réunions (par exemple une heure mensuelle d'information syndicale). Sollicitez-nous ! Voir coordonnées page 4.

Élections aux conseils d'administration

Les élus au Conseil d'Administration sont les représentants des personnels au niveau le plus local. Face aux difficultés que les personnels rencontrent pour se faire entendre par une administration trop souvent sourde, face aux mauvais coups gouvernementaux, face à la dégradation des conditions de travail, à la multiplication des interlocuteurs et au rôle grandissant dévolu aux collectivités territoriales, la participation au CA est un moyen de lutter contre les tentatives de déréglementation et de faire respecter les droits collectifs et individuels. Il reste un enjeu décisif pour la démocratie dans les établissements et l'action syndicale. Le rôle des élus au CA est d'autant plus important au regard d'un Conseil Pédagogique dont les chefs d'établissement renforcent les pouvoirs dans le cadre d'une autonomie accrue.

L'administration cherche souvent transformer les CA en chambre d'enregistrement, ils en deviennent fastidieux et semblent inutiles. Pourtant, ils doivent rester des lieux de débat démocratique et ce serait la pire des choses que de les désert. Les décisions prises gardent une grande influence sur la vie de l'établissement.

Il est important de présenter des listes syndicales clairement étiquetées SNES-FSU ou FSU, qui renforcent notre représentativité et affirment nos positions syndicales.

Organisation des élections

Les élections doivent se tenir **avant la fin de la 7ème semaine de l'année scolaire, soit entre le 15 et le 19 octobre 2012 ; le jour est fixé par le chef d'établissement (soyez vigilants pour que la date permette une participation maximale au vote).**

La liste électorale doit être affichée 20 jours avant le scrutin, les candidatures signées sont à déposer à J - 10 et le matériel de vote doit être remis ou envoyé à tous les électeurs à J - 6 (à vérifier pour les collègues en congés, en stage ou pas de service le jour prévu). **Le vote par correspondance est un droit, utilisez-le si besoin.**

Le bureau de vote doit être ouvert pendant 8 heures consécutives comme le prévoient les textes officiels. De même, **une urne fermée à clef et un isolement doivent être fournis.** Pensez aussi à vous organiser avec les candidats de la liste SNES-FSU pour tenir le bureau de vote avec un membre de l'administration et participer au dépouillement.

Soyez soucieux de faire voter tous les inscrits.

Voir le Courrier de S1 n°2, spécial Conseil d'Administration (à venir).



La FSU organise un stage

« Animation syndicale dans les établissements, Conseil d'Administration et budget »
à la Bourse du Travail de Grenoble, les lundi 15 et mardi 16 Octobre 2012 de 9 h à 17 h.

■ Lundi 15 octobre 2012

Matin : accueil des stagiaires ; animation syndicale dans les établissements ; droits syndicaux

Comment s'organise le S1 de l'établissement ? Comment poser une heure mensuelle d'information syndicale ? Quels outils pour débattre dans les établissements ? Quelles possibilités d'actions ? Comment défendre les droits des collègues ? Quels liens avec les sections départementales et académiques ?....

Après-midi : conseil d'administration

Les enjeux du Conseil d'Administration. Son influence et ses conséquences sur la vie et le fonctionnement de l'établissement

■ Mardi 16 octobre 2012

Matin : budget d'un EPLE

Les grandes lignes du budget d'un établissement, les financements des matériels et des activités pédagogiques.

Après-midi : CA, budget et questions financières (fin) ; questions diverses et conclusions du stage.

L'organisation de ce stage dans un cadre fédéral lui donne une dynamique importante et facilite les échanges entre les catégories de personnels représentées au CA.

La participation à un stage pour formation syndicale, sur le temps de travail, est un droit (dans la limite de 12 jours par an) et ne peut vous être refusée. Pour se faire, vous devez transmettre une demande d'autorisation d'absence, à votre chef d'établissement, un mois avant la date du stage envisagé.

N'oubliez pas de retourner le coupon-réponse d'inscription pour nous permettre une meilleure organisation, notamment des repas.

Autorisation d'absence pour stage syndical

NOM..... Prénom.....

Grade et fonction.....

Établissement.....

Monsieur le Recteur,

S/c de (1) (2) du (3)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé les

pour participer à un stage de formation. Cette journée se déroulera à la Bourse du Travail de Grenoble. Elle est organisée par la FSU Isère sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 05/02/93).

À..... le.....

Signature

(1) Nom du chef d'établissement

(2) Provisur(e) ou Principal(e)

(3) Nom de l'établissement

COUPON-RÉPONSE à retourner, dès réception, à

SNES-FSU - Bourse du Travail - 32, av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

NOM..... Prénom.....

Établissement d'affectation

Tél et/ou mel.....

Je m'inscris pour participer au stage « Animation syndicale, conseil d'administration et budget»

lundi 15 octobre 2012

mardi 16 octobre 2012

Je m'inscris pour le repas (environ 10 euros)

lundi : oui non

mardi : oui non

Questions que vous souhaiteriez voir aborder :

.....

.....

.....

Section départementale ou S2

La section départementale anime et coordonne l'action syndicale du SNES en Isère (Chantal Blanc-Tailleur et Serge Paillard en sont les co-secrétaires). Elle est en contact direct avec les sections d'établissements (S1) et les syndiqués du département ; elle représente les collègues en particulier auprès de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère (nouvelle dénomination de l'Inspection académique) et dans toutes les instances départementales comme les **CTSD** (*comité technique spécial départemental*), **CDEN** (*comité départemental de l'éducation nationale*), les **CHS-CTD** (*comité d'hygiène et de sécurité départemental*),...

Elle travaille en coordination avec les sections académique (S3) et nationale (S4). Elle participe activement à la vie de la FSU38.

Les échanges entre les S1 et le S2 doivent s'établir dans les deux sens. Il nous est indispensable d'avoir dans chaque établissement au moins un interlocuteur : le secrétaire et/ou le trésorier, sinon un(e) syndiqué(e) qui accepte d'être notre correspondant(e). Communiquez-nous au plus vite vos coordonnées : nom, n° de téléphone et **surtout une adresse électronique**. Pour être efficace, il est important que nous disposions d'un « fichier » à jour (nous aussi !...), pensez donc à nous **signaler tout changement (adresse, téléphone, mel, établissement)**.

Comment nous contacter ?

- SNES section départementale - Bourse du Travail
32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
- **tél** : 04 76 23 14 18
- **fax** : 04 76 40 36 42
- **mel** : snes.fsu38@wanadoo.fr

Pour plus de simplicité, **les fiches syndicales**, les dossiers individuels concernant **les carrières ou les mutations** sont à adresser directement à :

SNES section académique de Grenoble - BP 137 - 38403 Saint Martin d'Hères Cedex.

Bureau du S2 de l'Isère

Composition du nouveau bureau départemental de l'Isère, élu pour deux ans en mars 2012.

Co-secrétaires départementaux : Chantal BLANC-TAILLEUR et Serge PAILLARD.

■ Elu-e-s au titre du courant de pensée *Unité et Action* ■

- | | |
|--|--|
| 1 PAILLARD Serge Agr. Lyc P. Neruda Saint Martin d'Hères | 9 GOSSART Sandrine Cert. Lyc Champollion Grenoble |
| 2 BLANCTAILLEUR Chantal Cert. Lyc Stendhal Grenoble | 10 DELGADO Elvire Retraitée |
| 3 MOROS Marie-Laurence Cert Lyc Marie Curie Echirolles | 11 PAUTHIER Manue Cert. Clg le Massegu Vif |
| 4 GUILLAUME Anne-Marie Cert. Clg P. Picasso Echirolles | 12 PASCAL Jean-Baptiste Cert. Clg Olympique Grenoble |
| 5 PISICCHIO Patricia Cert. Clg P. Dubois Seyssinet | 13 DELCARMINE Cécile Cert. <i>mutée en Savoie</i> |
| 6 VINCENT Jean Cert. Lyc P. Neruda Saint Martin d'Hères | 14 PUGEAT Christian Cert. Lyc Vaucanson Grenoble |
| 7 ALIA Nathalie CPE. Clg J. Valles Fontaine | 15 HASSINE Lamia Cert. Clg Fantin Latour Grenoble |
| 8 PENAIRE Frédérique CO-Psy. CIO Voiron | 16 LASSIMOUILLAS Nicolas AED. Lyc E Herriot Voiron |

■ Elus au titre du courant de pensée *Ecole Emancipée* ■

- | | |
|---|---|
| 1 MICHOUX Thibaut Cert. Clg les Saules Grenoble | 2 JOLIVET Sébastien Cert. Clg les Allinges St Quentin Fallavier |
|---|---|

Permanences téléphoniques et rendez-vous

14 h - 17 h

les lundis, mardis, mercredis et jeudis

Bulletin trimestriel de la section académique du SNES (FSU) - BP 147 - 38403 St Martin d'Hères Cedex - Édition de l'Isère

Directeur de publication : J-P. VARNET - Secrétariat : C. BAFFERT

Rédaction : Ch. BLANC-TAILLEUR, A. GUILLAUME, S. PAILLARD, J. MABILLON

ISSN 1147-8241 - N° de CPPAP 0216 S 05722 - Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2012 - Imprimé par nos soins